



6939 Marie-Victorin
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0
☎ [418] 926-3482
www.quebecweb.com/campingbellevue

Politique de réservation

Aucun frais de réservation.

Frais de séjour exigés en totalité au moment de la réservation, payables au moyen d'une carte de crédit valide.

Si un client ne peut fournir un numéro de carte de crédit valide, la totalité des frais doit être acquittée dans les sept (7) jours suivant la prise de la réservation, soit par chèque (en date de la prise de la réservation), mandat-poste, ou en argent, à défaut de quoi la réservation sera annulée.

Politique d'annulation

Annulations ou séjours écourtés : remboursés au prorata des nuits que nous parvenons à louer.

Le remboursement est effectué sous forme de crédit porté à la carte de crédit indiquée lors de la réservation ou par chèque, à notre discrétion.

Un client qui ne nous avise pas et qui ne se présente pas à la date prévue perd sa réservation et n'a droit à aucun remboursement.

Règlements

OCCUPATION : Une seule unité de camping par terrain. Les tarifs sont basés sur une occupation par 2 adultes et les enfants de moins de 16 ans.

DÉPART : Les terrains doivent être libérés pour 13 h ou 18 h avec un supplément de 10 \$ s'il y a lieu. Aucun remboursement, même partiel, pour les départs devancés.

VITESSE MAXIMUM : 10 km/h; amende : 25 \$

COUVRE-FEU : Feux sur la braise à 23 h et éteints à 24 h

BARRIÈRE FERMÉE à 24 h (minuit)

BAIGNADE

- Il est interdit de se baigner dans le fleuve.
- Heures de piscine : 10 h à midi et 13 h à 17 h ou selon les conditions.

SPAS (bains thérapeutiques) : Interdits aux enfants de moins de 3 ans. Douche obligatoire.

ANIMAUX : Doivent être en laisse en tout temps, ne causer aucun ennui et les excréments ramassés. Amende : 25 \$.

DÉCHETS : Déposez vos sacs dans les bacs situés près de l'Accueil.

VTT : Tout utilisateur doit obtenir l'autorisation de la direction pour circuler sur le terrain et détenir un permis de conduire.

BICYCLETTE : Interdite dans les bâtiments et sous la marquise. Vitesse maximum de 10 km/h. Interdiction de descendre la côte et de circuler après la brunante.

FEUX : Permis seulement dans les endroits prévus à cet effet. Armes à feu, carabines à plombs, flèches, pétards, couteaux sont

défendus sous peine de confiscation et d'amende.

- La sobriété est de rigueur sur le terrain.
- Tout comportement immoral, langage injurieux, blasphèmes ne sont pas tolérés.
- La consommation ou possession de drogue entraîne l'expulsion immédiate sans remboursement.
- Tout bruit ou musique pouvant incommoder les voisins n'est pas toléré.
- Il est défendu de couper, endommager, planter des clous dans les arbres et les tables sous peine d'amende.
- Toute personne faisant des dommages au terrain, aux bâtisses, aux toilettes etc. sera tenue responsable et devra répondre de ses actes devant les autorités civiles.
- La direction ne se tient pas responsable des dommages causés à la propriété du campeur : feu, vol, vandalisme, accidents, manque partiel ou total d'électricité et par la chute d'arbres.

La direction peut modifier ces règlements et politiques sans avis préalable.

Toute infraction aux règlements peut entraîner l'expulsion immédiate, sans remboursement.

La direction se réserve le droit d'expulser tout campeur ou visiteur qu'elle juge indésirable, sans remboursement.

Camping Belle-Vue inc. ne se tient pas responsable des accidents pouvant survenir sur le terrain ou dans la pratique d'activités.

PLAN DU TERRAIN À L'ENDOS